LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

Cette année, l'établissement de votre enfant participera à un **Dessin contre la Faim**, projet proposé par l'association Action contre la Faim. Depuis 7ans, un Dessin contre la Faim **sensibilise les jeunes au problème de la faim dans le monde** et leur donne la possibilité de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité : **chacun peut agir à son niveau, quel que soit son âge** !

Cette année encore, **plus de 300 établissements scolaires**, en France, participeront à ce projet solidaire et plus de **20 000 jeunes** se mobiliseront pour venir en aide aux populations les plus démunies.

➔ Un projet créatif et solidaire qui s'articule autour de 3 temps forts :

UN MOMENT D'ECHANGES

L'enseignant sensibilise ses élèves au problème de la faim dans le monde, à l'aide notamment d'un petit film pédagogique expliquant le quotidien des enfants du Bangladesh.

UN ATELIER CREATIF

Chaque élève exprime sa solidarité en décorant une toile. Tout le matériel pour l'atelier est fourni par Action contre la Faim.

UN STAND SOLIDAIRE

Nous proposons aux familles de soutenir le geste de solidarité des enfants en achetant leur toile au prix minimum de 5 €.

Les dons collectés seront renvoyés par l'établissement à Action contre la Faim **pour permettre à ses équipes d'intervenir auprès des populations souffrant de la faim dans le monde**.

Nous vous invitons à faire votre don **par chèque, même pour une petite somme, directement à l'ordre d'Action contre la Faim** :

- C'est **plus sécurisant** pour tout le monde. Le chèque diminue les risques liés à la circulation d'espèces dans l'établissement scolaire.
- Cela permet un traitement **plus facile** de la collecte, tant pour l'établissement que pour Action contre la Faim.
- C'est la **garantie de recevoir son reçu fiscal** automatiquement pour tout don supérieur ou égal à 8 €.

ZOOM SUR LE RECU FISCAL : Une fois les dons enregistrés, **Action contre la Faim envoie directement aux parrains un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 euros**. Le reçu fiscal permet de bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à 75% du montant versé, dans la limite de 521€. Par exemple, un don de 20 € ne revient qu'à 5 € au donateur, après déduction fiscale.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions sur le projet un Dessin contre la Faim. N'hésitez pas à nous contacter au 01 43 35 85 13 ou par mail à **mescoda@actioncontrelafaim.org**.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce projet et comptons sur votre soutien !